

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [hardy-casteran-vincent-cscapitale-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/6b0670cde7ce8544a66ec610)
<https://www.cadre21.org/membres/6b0670cde7ce8544a66ec610>

Date d'obtention : 2025-03-31 16:41:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut s'entretenir avec l'élève qui dénonce et la victime pour ensuite bien évaluer la situation. Ensuite, vérifier si d'autres jeunes sont impliqués. Si oui, valider l'info avec eux. Si l'on constate qu'un crime est commis, dénoncer au service de police et confisquer le téléphone. Enfin, recueillir la version des faits de l'instigateur. Cette façon de faire permettra à l'intervenant de confirmer s'il s'agit d'un geste impulsif ou malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut activer le protocole SEXTO seulement lorsque cela impacte le milieu scolaire. Ne pas remplir la grille si un parent ou membre de la famille s'inquiète de ce qu'il aurait pu découvrir à la maison. De plus, le respect de la confidentialité est primordial. Ne pas aborder ce genre de situation en dehors de l'établissement scolaire (journaliste).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, la confiscation du téléphone. En effet, les jeunes y sont très attachés et nous n'avons pas le pouvoir de les forcer physiquement à nous remettre leur appareil. Bien que la police ait le pouvoir de le faire, l'instigateur a amplement le temps d'effacer des éléments de preuve.